

PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte joueur et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain numéro de transaction est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat et donc au moment où est créé le numéro de transaction. Un certain lot peut être attribué à un jeu instantané seulement si le numéro de transaction de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte joueur comment est enregistré un numéro de transaction d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non). La mécanique de jeu (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un numéro de transaction, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction telles qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

RÈGLES DU JEU TOUCAN WIN – 0,50 € - 1 € - 2 € - 5 € - 10 €

Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1^{er}, art. 6, §1, 1^o et art. 11, §1, alinéa 1^{er}) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 30.06.2021.

Prix par participation

0,50 - 1 - 2 - 5 - 10 €

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 0,50 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	10.000,00	10.000,00	2.000.000,0
300	10,00	3.000,00	6.666,7
100	7,50	750,00	20.000,0
600	7,25	4.350,00	3.333,3
800	6,75	5.400,00	2.500,0
200	6,25	1.250,00	10.000,0
1.100	6,00	6.600,00	1.818,2
200	5,75	1.150,00	10.000,0
1.100	5,50	6.050,00	1.818,2
200	5,25	1.050,00	10.000,0
4.700	5,00	23.500,00	425,5
700	4,75	3.325,00	2.857,1
5.600	4,50	25.200,00	357,1
1.500	4,25	6.375,00	1.333,3
6.300	4,00	25.200,00	317,5
500	3,75	1.875,00	4.000,0
11.000	3,50	38.500,00	181,8
500	3,25	1.625,00	4.000,0
12.000	3,00	36.000,00	166,7
1.000	2,75	2.750,00	2.000,0
20.400	2,50	51.000,00	98,0
2.500	2,25	5.625,00	800,0
30.750	2,00	61.500,00	65,0
4.750	1,75	8.312,50	421,1
53.750	1,50	80.625,00	37,2
33.000	1,25	41.250,00	60,6
67.000	1,00	67.000,00	29,9
117.000	0,75	87.750,00	17,1
145.000	0,50	72.500,00	13,8
121.950	0,25	30.487,50	16,4
TOTAL 644.501		TOTAL 710.000	TOTAL 3,10

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 1 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	20.000,00	20.000,00	2.000.000,0
300	20,00	6.000,00	6.666,7
100	15,00	1.500,00	20.000,0
600	14,50	8.700,00	3.333,3
800	13,50	10.800,00	2.500,0
200	12,50	2.500,00	10.000,0
1.100	12,00	13.200,00	1.818,2
200	11,50	2.300,00	10.000,0
1.100	11,00	12.100,00	1.818,2
200	10,50	2.100,00	10.000,0
4.700	10,00	47.000,00	425,5
700	9,50	6.650,00	2.857,1
5.600	9,00	50.400,00	357,1
1.500	8,50	12.750,00	1.333,3
6.300	8,00	50.400,00	317,5
500	7,50	3.750,00	4.000,0
11.000	7,00	77.000,00	181,8
500	6,50	3.250,00	4.000,0
12.000	6,00	72.000,00	166,7
1.000	5,50	5.500,00	2.000,0
20.400	5,00	102.000,00	98,0
2.500	4,50	11.250,00	800,0
30.750	4,00	123.000,00	65,0
4.750	3,50	16.625,00	421,1
53.750	3,00	161.250,00	37,2
33.000	2,50	82.500,00	60,6
67.000	2,00	134.000,00	29,9
117.000	1,50	175.500,00	17,1
145.000	1,00	145.000,00	13,8
121.950	0,50	60.975,00	16,4
TOTAL 644.501		TOTAL 1.420.000	TOTAL 3,10

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 2 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	40.000,00	40.000,00	2.000.000,0
300	40,00	12.000,00	6.666,7
100	30,00	3.000,00	20.000,0
600	29,00	17.400,00	3.333,3
800	27,00	21.600,00	2.500,0
200	25,00	5.000,00	10.000,0
1.100	24,00	26.400,00	1.818,2
200	23,00	4.600,00	10.000,0
1.100	22,00	24.200,00	1.818,2
200	21,00	4.200,00	10.000,0
4.700	20,00	94.000,00	425,5
700	19,00	13.300,00	2.857,1
5.600	18,00	100.800,00	357,1
1.500	17,00	25.500,00	1.333,3
6.300	16,00	100.800,00	317,5
500	15,00	7.500,00	4.000,0
11.000	14,00	154.000,00	181,8
500	13,00	6.500,00	4.000,0
12.000	12,00	144.000,00	166,7
1.000	11,00	11.000,00	2.000,0
20.400	10,00	204.000,00	98,0
2.500	9,00	22.500,00	800,0
30.750	8,00	246.000,00	65,0
4.750	7,00	33.250,00	421,1
53.750	6,00	322.500,00	37,2
33.000	5,00	165.000,00	60,6
67.000	4,00	268.000,00	29,9
117.000	3,00	351.000,00	17,1
145.000	2,00	290.000,00	13,8
121.950	1,00	121.950,00	16,4
TOTAL 644.501		TOTAL 2.840.000	TOTAL 3,10

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 5 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	100.000,00	100.000,00	2.000.000,0
300	100,00	30.000,00	6.666,7
100	75,00	7.500,00	20.000,0
600	72,50	43.500,00	3.333,3
800	67,50	54.000,00	2.500,0
200	62,50	12.500,00	10.000,0
1.100	60,00	66.000,00	1.818,2
200	57,50	11.500,00	10.000,0
1.100	55,00	60.500,00	1.818,2
200	52,50	10.500,00	10.000,0
4.700	50,00	235.000,00	425,5
700	47,50	33.250,00	2.857,1
5.600	45,00	252.000,00	357,1
1.500	42,50	63.750,00	1.333,3
6.300	40,00	252.000,00	317,5
500	37,50	18.750,00	4.000,0
11.000	35,00	385.000,00	181,8
500	32,50	16.250,00	4.000,0
12.000	30,00	360.000,00	166,7
1.000	27,50	27.500,00	2.000,0
20.400	25,00	510.000,00	98,0
2.500	22,50	56.250,00	800,0
30.750	20,00	615.000,00	65,0
4.750	17,50	83.125,00	421,1
53.750	15,00	806.250,00	37,2
33.000	12,50	412.500,00	60,6
67.000	10,00	670.000,00	29,9
117.000	7,50	877.500,00	17,1
145.000	5,00	725.000,00	13,8
121.950	2,50	304.875,00	16,4
TOTAL 644.501		TOTAL 7.100.000	TOTAL 3,10

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 10 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	200.000,00	200.000,00	2.000.000,0
300	200,00	60.000,00	6.666,7
100	150,00	15.000,00	20.000,0
600	145,00	87.000,00	3.333,3
800	135,00	108.000,00	2.500,0
200	125,00	25.000,00	10.000,0
1.100	120,00	132.000,00	1.818,2
200	115,00	23.000,00	10.000,0
1.100	110,00	121.000,00	1.818,2
200	105,00	21.000,00	10.000,0
4.700	100,00	470.000,00	425,5
700	95,00	66.500,00	2.857,1
5.600	90,00	504.000,00	357,1
1.500	85,00	127.500,00	1.333,3
6.300	80,00	504.000,00	317,5
500	75,00	37.500,00	4.000,0
11.000	70,00	770.000,00	181,8
500	65,00	32.500,00	4.000,0
12.000	60,00	720.000,00	166,7
1.000	55,00	55.000,00	2.000,0
20.400	50,00	1.020.000,00	98,0
2.500	45,00	112.500,00	800,0
30.750	40,00	1.230.000,00	65,0
4.750	35,00	166.250,00	421,1
53.750	30,00	1.612.500,00	37,2
33.000	25,00	825.000,00	60,6
67.000	20,00	1.340.000,00	29,9
117.000	15,00	1.755.000,00	17,1
145.000	10,00	1.450.000,00	13,8
121.950	5,00	609.750,00	16,4
TOTAL 644.501		TOTAL 14.200.000	TOTAL 3,10

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1^{er}, 3^o est fixé à 25 % (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

Mécanique de jeu

Le joueur choisit d'abord une mise : 0,50 €, 1 €, 2 €, 5 € ou 10 €. À chaque mise correspond un plan des lots différent (tel qu'indiqué ci-dessus). Il peut ensuite acheter le jeu. La mise ne peut être changée en cours de jeu. Les règles du jeu sont les mêmes pour chaque mise.

Le billet virtuel comprend un jeu principal et trois jeux bonus cachés, qui peuvent apparaître dans un cas spécifique.

La zone de jeu du jeu principal présente une grille de 9 blocs répartis en trois rangées et trois colonnes. Sur chaque bloc figure un symbole. La grille contient donc au total 9 symboles, différents ou non. Les symboles qui se trouvent dans la grille au début du jeu n'entrent pas en considération pour l'attribution d'un lot. Un bouton situé à proximité de la zone de jeu donne accès à la légende. Celle-ci indique, pour chacun des sept symboles pouvant apparaître, le nombre qui doit être détruit (à savoir de 3 à 9) pour qu'un lot soit attribué, ainsi que le multiplicateur correspondant appliqué à la mise.

Le joueur doit activer le bouton « Jouer » pour faire apparaître 9 nouveaux symboles dans la grille. Si au moins 3 symboles identiques horizontalement ou verticalement adjacents apparaissent ensuite, ces symboles sont détruits. Selon le nombre et le type de symboles détruits, un multiplicateur est appliqué à la mise comme indiqué dans la légende. Le produit de cette multiplication donne le montant de lot attribué.

Si tous les blocs de la grille sont détruits, le deuxième niveau de jeu apparaît et est joué automatiquement, dans une grille de 16 blocs répartis en quatre rangées et quatre colonnes. Si tous les blocs du deuxième niveau de jeu sont détruits, le troisième niveau de jeu apparaît et est joué automatiquement, dans une grille de 25 blocs répartis en cinq rangées et cinq colonnes. Le joueur peut jouer jusqu'à 3 niveaux de jeu dans un même jeu.

En plus des sept symboles mentionnés dans la légende, un symbole de cristal multicolore, un symbole de masque, un symbole de multiplicateur et un symbole bonus bleu, vert et/ou orange peuvent également apparaître :

- le symbole de cristal multicolore fait apparaître le niveau de jeu suivant, qui est joué automatiquement ;
- le symbole de masque fait apparaître dans le bloc concerné un montant de lot, lequel est attribué ;
- si 4 symboles de multiplicateur apparaissent, le total des gains du jeu principal est multiplié par 2 ;
- si 3 symboles bonus bleus apparaissent, le joueur accède au jeu bonus 1 ;
- si 3 symboles bonus verts apparaissent, le joueur accède au jeu bonus 2 ;
- si 3 symboles bonus orange apparaissent, le joueur accède au jeu bonus 3.

Les 3 jeux bonus présentent une grille comportant un certain nombre de cases qui se retournent automatiquement. Trois symboles communs ayant chacun une fonction spécifique peuvent y apparaître :

- une flèche circulaire, qui retourne la case pour faire découvrir un autre symbole ;
- une flèche de direction, qui agrandit la grille dans la direction indiquée avec de nouvelles cases qui se retournent ;
- un multiplicateur, qui ajoute le nombre indiqué à celui du « Total des multiplicateurs gagnés ».

Dans le jeu bonus vert, le symbole +1 peut également apparaître. Il augmente de 1 tous les multiplicateurs déjà découverts.

Dans le jeu bonus orange, les symboles « +1 » et « +2 » peuvent également apparaître. Ils augmentent du nombre indiqué tous les multiplicateurs déjà découverts.

Le jeu bonus se poursuit automatiquement jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de cases à retourner. La somme des multiplicateurs découverts est ensuite appliquée à la mise choisie par le joueur en début de jeu et le produit est attribué.

Il est possible que le jeu principal et/ou un jeu bonus attribuent plusieurs montants de lots, auquel cas ces montants de lots sont cumulés.

Un billet gagnant ne donne droit qu'à un seul lot tel que prévu au plan des lots.

Si au moins trois symboles identiques horizontalement ou verticalement adjacents ne sont pas apparus dans le jeu principal et/ou si aucun symbole de masque n'est apparu et qu'aucun multiplicateur n'a été découvert dans le jeu bonus, le billet virtuel est toujours perdant.

Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.

Prise de connaissance des règles du jeu

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées depuis la dernière participation du joueur.